

**ATTESTATION DES REMUNERATIONS
PREVUE A L'ARTICLE L. 225-115-4°
DU CODE DE COMMERCE**

Le montant global des sommes versées (rémunérations directes ou indirectes) aux dix personnes les mieux rémunérées de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ressort à la somme de € 8 523 892.

Fait à Courbevoie, le 28 février 2013



Pierre-André de Chalendar
Président Directeur Général

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Sur la base de notre audit des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012, nous certifions que le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées déterminé par la société, figurant sur le présent document et s'élevant à € 8 523 892, est exact et concorde avec les sommes inscrites à ce titre en comptabilité.

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 28 février 2013

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



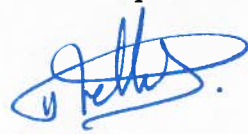
Pierre Coll



Jean-Christophe Georghiou

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.



Jean-Paul Vellutini



Philippe Grandclerc